

Une liaison américaine retrouvée : la sucrerie Juchereau de Saint-Denis (Saint-Domingue)

Par Jean-Louis DONNADIEU¹



L'imposant portrait d'homme qui domine le hall d'entrée du château de l'Isle-de-Noé, est celui de Léon d'Hervey de Saint-Denys (1822-1892), qui était sinologue (titulaire de la chaire de chinois au Collège de France), et pionnier de l'étude expérimentale des rêves.² Mais, au-delà du portrait rappelant les liens étroits qui unissaient notre savant aux Noé, notamment au dessinateur Cham, l'historien n'est pas au bout de ses surprises. En se mariant en 1831 avec François-Thomas (Franck) de Noé, petit-fils du comte Louis-Pantaléon de Noé³, sa demi-soeur Laure Troussel apportait une liasse importante de papiers de famille relative à une sucrerie antillaise qui lui venait de son grand-père Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis⁴, propriétaire d'une habitation au Trou-du-Nord (nord-est de Saint-Domingue, près du Fort-Dauphin). La découverte de ces documents⁵ permet de retrouver une nouvelle liaison américaine et de suivre

l'évolution d'une sucrerie sur plus de deux décennies, qui n'est pas sans traits communs avec ce qui est advenu sur les domaines antillais du comte de Noé⁶.

L'Amérique comme lettres de noblesse

Qui sont ces Juchereau de Saint-Denis alliés aux Noé ? À l'origine, il s'agit d'une famille de commerçants normands du Perche qui participe à la colonisation de la Nouvelle-France au XVII^e siècle. En 1690, un Nicolas Juchereau de Saint-Denis se distingue dans la défense du Québec menacé par les Anglais, ce qui lui vaut d'être anobli par Louis XIV. Certains de ses descendants descendent le Mississippi, s'intéressant à la Louisiane⁷ et aux Antilles. Un petit-fils de Nicolas, Joseph-Charles, devient en 1727 magistrat au Conseil Supérieur du Cap-Français (organisme enregistrant les édits du roi et rendant la justice), dans cette colonie de Saint-Domingue alors en pleine expansion. Personnalité en vue, il va devenir doyen de cette institution. Marié en 1725 au Cap-Français avec Thérèse Bacon de Cazelle, il est le père de trois garçons ; si les deux premiers garçons, devenus officiers de marine, décèdent tôt (l'un en 1757, l'autre en 1759), le troisième, Louis-Barbe, né au Trou-du-Nord le 23 mars 1741, est envoyé lui-aussi en métropole suivre une carrière militaire. Ce Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis va attirer notre attention de par son héritage. On le voit suivre un parcours classique : en 1760, il entre comme cornette au régiment de

¹ Docteur en histoire, enseignant au lycée Ozenne (Toulouse)

² RIPERT (Roger) (dir), *D'Hervey de Saint-Denys (1822-1892)*, Ile-Saint-Denis, Oniros, 1995.

³ Louis-Pantaléon de Noé, né au Cap-Français en 1728, décédé à Paris en 1816, était propriétaire de la grande sucrerie des Manquets, au quartier de l'Acul-du-Nord, et héritier partiel des habitations Bréda (dont Bréda du Haut-du-Cap, où est né Toussaint Louverture), au nord de Saint-Domingue.

⁴ Né au Cap-Français en 1741, décédé à Tours en 1833 ; époux en 1774 de Mélanie-Hélène de Barbançois, issue d'une grande famille berrichonne.

⁵ Cet ensemble, détenu en mains privées, comprend l'inventaire après décès de Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denis, la liquidation de ses dettes, de nombreux bilans comptables sur la sucrerie et un précieux plan. Avec le temps, certaines pièces sont malheureusement très abîmées.

⁶ Voir DONNADIEU (Jean-Louis), « Louis-Pantaléon, comte de Noé : « Un gascon des îles » redécouvert », *BSAG* n° 384, 2^{ème} trimestre 2007, p. 166-185.

⁷ Ainsi, Louis-Antoine Juchereau de Saint-Denis (1676-1744), explorateur du Texas (alors espagnol, où il aide à la fondation de missions d'évangélisation) et de la Basse Louisiane (fondateur du poste de Natchitoches en 1713).

cavalerie de Bourbon-Busset, puis passe comme lieutenant aux Gardes Françaises, où il va atteindre le grade de lieutenant-colonel. Sa carrière militaire ne présente rien d'extraordinaire ; il se retire du service en 1776 et reçoit la croix de Saint-Louis deux ans plus tard. Seigneur de la terre de Lenguy en Touraine, il vit à Tours, marié depuis 1774 à Hélène-Mélanie de Barbançois, issue d'une vieille et puissante famille de la noblesse berrichonne. Si ces deux frères sont décédés jeunes, il a aussi une sœur, Catherine, qui épouse Louis Lantilhac, comte de Sédières⁸, brigadier des armées du roi, commandant en second de la partie sud de Saint-Domingue.

On voit donc que cette lignée Juchereau de Saint-Denis, de noblesse récente⁹, a fini par tisser des liens étroits avec la haute aristocratie terrienne du royaume. Louis-Barbe n'a finalement fait que naître à Saint-Domingue ; il est un propriétaire absentéiste, comme Noé, quand il hérite de son père, décédé au Cap-Français en avril 1765.

À cette époque, il est encore mineur (19 ans) et, de toute façon, bien loin de son île natale. C'est son tuteur, Jean-Baptiste de la Forge, conseiller au Conseil supérieur du Cap, qui est chargé d'effectuer l'inventaire après décès du domicile (rue Sainte-Marie, au Cap) et de procéder à la vente aux enchères des meubles et effets (13 mai 1765), bien insuffisante pour couvrir les dettes que le défunt avait en cours auprès d'une trentaine de personnes (malheureusement, les documents disponibles ne donnent que des bribes de ces engagements, dont les règlements vont courir pendant des années¹⁰). Louis-Barbe hérite d'un vaste domaine foncier établi dans au Trou, sa paroisse de naissance.

De ce domaine, il va vendre une bonne partie sise au canton dit de l'Acul Saint-Denis ; ce canton « qui paraît avoir reçu son nom de l'habitation Juchereau de Saint-Denis, est au Sud du point où commence la gorge des Perches » indique le chroniqueur Moreau de Saint-Méry¹¹. Pour éponger les dettes de son père, le jeune Louis-Barbe donne (en 1768) procuration à son beau-frère Sédières pour vendre, sous forme de différentes parcelles, une superficie totale de 433 carreaux (soit 558,5 ha), dont on ne sait trop s'ils sont en friche, en pâturage ou en culture, à l'exception d'une parcelle qui contient explicitement 21 000 pieds de café. Différents acheteurs vont se présenter entre septembre 1771 et février 1773¹². Les paiements vont, comme souvent, trainer en longueur et, puisque le numéraire a tendance à manquer, s'effectuer parfois en nature, en l'occurrence en esclaves. Car Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis ne tourne pas le dos à Saint-Domingue, même s'il n'y réside pas. Il lui reste l'essentiel du patrimoine familial : une sucrerie, dont il faut relancer l'activité, et deux places.

État des lieux de l'habitation Juchereau de Saint-Denis

On a une approche de ce domaine par un acte établi par M^e Brunet de Barigny, notaire au Fort-Dauphin, le 14 mars 1772. Il s'agit de la mise en possession du sieur Jean Bouttier de Saint-Sernin, « chevalier ». On ignore tout des conditions de ce recrutement, mais les recommandations et relations personnelles ont évidemment eu un rôle primordial. À cet administrateur est confié la gestion du domaine, auparavant dévolu – au moins un temps – au sieur de la Forge.

⁸ De leur union naît en 1762, au Trou, Louise-Catherine de Lantilhac de Sédières, épouse en 1781 de Constantin Gravier de Vergennes, fils du comte de Vergennes ministre des Affaires étrangères de Louis XVI. Sur ces alliances matrimoniales, voir BARDIN (Pierre), « Un autre fils Vergennes épouse une autre créole », *Généalogie et Histoire de la Caraïbe* n°55, décembre 1993, pages 916-917.

⁹ Un édit d'août 1715 poussant à réexaminer les titres de noblesse accordés depuis 1689, Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis va, en 1775, entreprendre des démarches pour se voir confirmer « pour lui et ses enfants » la noblesse accordée à son aïeul par Louis XIV (enregistrement de la lettre de noblesse au Parlement de Paris et à la Cour des Aides en juillet 1785). Il porte le titre de marquis. Sur ce point et la carrière militaire des Juchereau : Archives Nationales d'Outre-Mer, Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Fonds Ministériels, E 233.

¹⁰ On entrevoit le réseau de relations de Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denis : le procureur Bayon de Libertat, le major du bataillon des milices du Cap Decourt de la Tonnelle, les négociants Montaudouin (Nantes), Foache (Le Havre), Jalbin (Le Cap), Archin (Port-Louis), les planteurs Papillon à l'Acul-du-Nord et Viaud à Jacquezy, etc. Mais l'essentiel nous échappe.

¹¹ *Description... de la partie française de Saint-Domingue*, réédition Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2004, tome 1, p. 182.

¹² Birot (100 carreaux et 21 000 pieds de café), Dutertre (44 carreaux), Croiseuil de Chateaurenaud (154 carreaux), Faurier (53 carreaux), Labrousse (35 carreaux), Bayrou (35 carreaux), Audibert (12 carreaux). Un carreau vaut 1,29 ha à Saint-Domingue.

La sucrerie a un aspect très classique. On y voit un moulin à eau (bâtiment en maçonnerie, couvert en tuiles), un bâtiment servant de sucrerie avec deux équipages (batteries) de cinq chaudières, un fourneau à briques, un grand corps de bâtiment (trois ailes) ayant une briqueterie¹³, deux purgeries, trois chambres et deux petits magasins, un bâtiment servant d'étuve, un bâtiment (rez-de-chaussée : un corridor et trois cachots ; premier étage : une grande chambre).

Par ailleurs, en maçonnerie et tuiles : un corps de logis de quatre chambres et deux cabinets, le tout carrelé, un bâtiment d'une grande chambre carrelée servant d'hôpital (nom prétentieux pour désigner le dispensaire servant à soigner les esclaves), de deux cabinets carrelés et une remise, un bâtiment servant de cuisine et ayant trois chambres, un bâtiment servant de clapier et colombier.

On compte aussi un poulailler (en mauvais état), une remise à cabrouets (charrettes), un parc à mouton, trois cases à bagasse (résidus de canne à sucre broyées, servant de combustible), un lieu d'aisances.

Les esclaves (au nombre de 221) sont logés dans 48 « cases à nègres », alignées (habituellement, elles sont plutôt réunies en trois ou quatre « rues »).

Le cheptel animal se résume en 28 mulets, 30 bœufs, 12 vaches, 6 gazelles (génisses), 11 chevaux et 9 poulains ou pouliches, 1 bourriquot, 48 moutons, 18 chèvres ou boucs.

L'inventaire ne dit cependant rien quant aux surfaces plantées ; on ignore quelle superficie est mise en culture à ce moment-là.

Les deux autres places sont plus modestes : la place dite « des Perches » contient une grande case de deux chambres, un colombier, une case à coton et une case à nègres (7 esclaves alors présents) ; la caféière de l'Acul Saint-Denis est ridicule : on a certes un moulin à café et une case pour stocker le café, mais seulement 4 esclaves, ce qui n'est pas signe de prospérité. De fait, dans les années qui suivent, l'activité caféière est abandonnée : cette place de l'Acul Saint-Denis (d'une superficie de 183 carreaux, soit 236 ha) va servir de « places à vivres », autrement dit de jardin collectif pour la nourriture des esclaves, même si une « très petite partie » seulement est utilisée, tandis que la place des Perches (160 carreaux, soit 206 ha) sert de « hatte », autrement dit d'enclos pour les animaux.

Dans l'ensemble, le domaine apparaît intéressant et ayant du potentiel. Mais il revient de loin.

Les esclaves

Si, en 1772, on compte 242 esclaves, quatre ans plus tôt, en 1768, il n'y en avait que 221. L'augmentation constatée (+ 23) vient peut-être de quelques naissances mais surtout d'achats de nouveaux arrivés, notamment de nation « congo »¹⁴. En termes de « nations », l'atelier est composé pour quasiment la moitié (47,5%) de créoles – c'est-à-dire natifs de l'Amérique –, 24,5 % de Congos, 14% issus de la Côte des Esclaves – Aradas, Fons, Nagos –, et le restant (14%) étant composé d'une dizaine d'origines différentes. L'homogénéité n'est donc pas de mise.

Surtout, cette acquisition de sang neuf est, dans la logique de l'époque, d'autant plus nécessaire pour une relance de la sucrerie que le visage de la population esclave a tout d'un désastre sanitaire. En 1768, en effet, l'inventaire indique explicitement que, pour le moins, 79 esclaves ont un problème de santé (sur 221, soit 35%). Cela pose clairement le problème de leur encadrement et des soins dont ils ont été l'objet, le *Code Noir* faisant pourtant obligation au maître d'entretenir la force esclave. Cette obligation semble bien théorique ici, puisqu'on relève 1 « passable », 20 « faibles » (jusqu'à quel point ?), mais aussi 1 « estropié », 1 « impotent », 32 « infirmes », 3 « invalides », 2 « manchots » (à la suite de quels accidents ?), sans oublier 1 « pulmonique » (sic), 1 « poitrinaire », 1 « asthmatique », 5 « hernies », 2 exostoses (excroissances d'os), 1 souffrant de « crabe » (crevasses sous les pieds ou aux articulations), 1 ayant le poignet cassé, 1 homme ayant un problème de jambe, 1 « valétudinaire », 3 scrofuleux, 1 femme souffrant d'une

¹³ Signe d'une production autonome, outre le sucre.

¹⁴ Les « nations » se rapportent d'abord au lieu d'embarquement, non à l'origine ethnique.

descente de matrice et 1 homme souffrant de « dissolution » (dépression). Sans compter 6 « hors service » du fait de leur grand âge.

Le déséquilibre des sexes existe, mais sans être trop accentué en 1768 (on compte alors 115 hommes et garçons, 106 femmes et filles) ; quatre ans plus tard, l'écart s'accroît : 136 hommes et garçons pour, encore, 106 femmes et filles. Le renfort acquis est donc masculin ; l'encadrement a manifestement souhaité davantage de représentants du sexe dit fort pour abattre de la besogne. Quant aux âges, on n'a de renseignements (du reste partiels) que pour l'année 1768 : ainsi, on a *a priori* 25 garçons et 31 filles de moins de 16 ans, mais 35 hommes et 17 femmes entre 25 et 35 ans. Ce qui ne correspond pas à une répartition naturelle, mais est fonction d'achat de « bois d'ébène ».

Différentes gestions, un même problème

Les papiers Juchereau indiquent que plusieurs procureurs se sont succédé, sans que l'on sache la (ou les) raison(s) de ces successions et comment le successeur a été engagé :

- le sieur de Saint-Sernin, que l'on sait par ailleurs officier de milice : gestion de mars 1772 à mai 1776 (un peu plus de quatre ans) ;
- une période transitoire de six mois assurée par le gérant¹⁵, Leslain (juin-novembre 1776) ;
- le sieur Descourt de la Tonnelle : gestion de 1777 à mi-1783, soit six ans et demi ;
- le sieur Siméon Worlock à partir du 18 septembre 1783¹⁶ et jusqu'en 1790 au moins (sept ans et demi)¹⁷. Le personnage est connu : créole d'origine anglaise (natif d'Antigua, île au nord de la Guadeloupe) naturalisé français, médecin, homme de science (correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris) très introduit dans les milieux les plus influents, il est l'un des pionniers de « l'inoculation », autrement dit de la vaccination antivariolique. Il avait déjà la procuration de la sucrerie Charitte.

La sucrerie produit d'abord « en blanc », c'est-à-dire que le sucre est « terré », teinté par une terre blanche spéciale qui le colore en se diffusant dans les pains de sucre en train de sécher¹⁸. Elle produit aussi du sucre « commun », c'est-à-dire brun. Par ailleurs, l'habitation vend les sirops résiduels aux navires venus de Nouvelle-Angleterre (qui s'est fait une spécialité de leur distillation, produisant du rhum).

L'examen de ces comptes, dont la présentation n'a rien de standard, conduit à plusieurs remarques. Le premier rapport de Siméon Worlock indique qu'on est bien peu informé des productions réalisées du temps du sieur de Saint-Sernin, mais qu'elles semblent avoir été importantes (une indication cependant pour la période allant de mai 1775 à avril 1776 : 161 243 livres de recette de la vente de sucres et sirops) ; durant la gestion de Decourt de la Tonnelle on a de mauvaises années pour la vente des sucres, la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique troublant considérablement la liberté de navigation. Malgré les oscillations, le revenu moyen aurait tourné autour de 118 000 livres de Saint-Domingue par an¹⁹. Le chiffre est intéressant, mais quid de la gestion du quotidien ? Sur le total des dépenses engagées de 1777 à 1782, 34%, soit un bon tiers, est relatif aux appointements des différents cadres blancs, ce qui est loin d'être négligeable. Par ailleurs, on remarque aussi que 22% des sommes engagées ont servi, entre 1777 et 1778, à l'achat de 42 esclaves. Sans oublier que, durant cette période, on compte 20 naissances. Or, quelle n'est pas la surprise de Siméon Worlock de ne compter, au moment de sa prise de fonction, que 204 esclaves, soit un déficit total d'une centaine de personnes par rapport aux 304 individus escomptés ! Rien n'est dit permettant d'expliquer la chose ; entre les décès de vieillesse, les épidémies, les accidents et le « marronnage » (les comptes indiquent pour chaque année des frais relatifs à la capture

¹⁵ Dit aussi économe ; tient les comptes et vit sur l'habitation.

¹⁶ Mise en possession via Me Grimperel, notaire au Cap. L'acte n'est malheureusement pas inclus dans le registre de ce notaire consultable aux Archives Nationales d'Outre-Mer.

¹⁷ La documentation s'arrête brusquement quand s'intensifie la Révolution.

¹⁸ Le raffinage est uniquement pratiqué en métropole.

¹⁹ Chiffres rapportés par Siméon Worlock, qui semble cependant en contradiction quand il écrit par ailleurs qu'entre 1772 et 1783 n'ont été produites que 1,7 million de livres-pesant de sucre, soit 149 499 livres-pesant par an, dont la vente rapportait une moyenne annuelle de 89 924 livres argent de Saint-Domingue. Rappelons que la livre de Saint-Domingue vaut un tiers de moins que la livre tournois.

de fuyards²⁰), difficile de trancher. Une chose est certaine cependant : l'atelier esclave est fort mal tenu. Quant à l'état des lieux, il laisse aussi à désirer. « Le mauvais état de tous les combles des bâtiments augmentera pendant 3 ou 4 années les frais d'exploitation et d'entretien. Toutes les manufactures moyennes de Saint-Domingue dépensent au moins le tiers de leur produit aux frais du roulement » écrit Siméon Worlock, constatant donc que son prédécesseur n'a pas été assez attentif à l'entretien pourtant nécessaire du bâti (de gros frais avaient cependant été engagés pour la réparation du moulin broyeur de cannes).

Au-delà de la tendance qu'ont les administrateurs à dénoncer ce qui ne va pas dans la gestion du prédécesseur, que dire ? Il semble que le propriétaire absentéiste ait songé à vendre un domaine qui ne lui rapportait guère. Worlock l'en dissuade. L'actif (meubles, immeubles, ce que doivent les débiteurs) est de 1 194 335 livres ; le passif est certes considérable : 949 453 livres (du fait de dettes qui traînent, de frais de justice²¹, de probables dépenses inconsidérés ou somptuaires²²). Mais, indique Worlock, « par cet aperçu, la fortune de M. de Saint-Denis est réduite à 244 882 livres. On ne peut donc pas proposer à M. le marquis de Saint-Denis la vente de ses habitations comme un moyen de liquidation ; en renonçant à leur produit, sa gêne serait encore plus grande qu'elle ne le sera en se contentant de la plus modique pension et il aura l'espoir de laisser à ses enfants une fortune qu'il leur aura acquise par ses privations ». De fait, le propriétaire conserve son domaine²³. On ne peut seulement, à défaut de comptes précis et complets, que méditer ce qu'écrit Worlock plus loin à propos de l'attitude du maître de terre : « la position de M. de Saint-Denis est absolument semblable à celle d'un spéculateur qui emprunterait un million à 5 ou 6% pour le placer à 7 mais d'une manière bien casuelle ». Or, le hasard ne fait pas forcément bien les choses...

Pragmatique, Worlock indique sans fard ce qu'on est en droit d'attendre de cette sucrerie. Chez Charitte, sucrerie du Quartier Morin (proche de la ville du Cap-Français) qu'il connaît bien pour l'administrer, la terre est bonne, on peut par carreau espérer faire 100 formes (moules à pain de sucre) pesant entre 40 et 46 livres²⁴ ; à Juchereau, « on peut supposer raisonnablement que le carreau de terre au Trou n'en donnera pas mieux de [sic] 60 » ; et encore, des formes contenant entre 35 à 40 livres-pesant de mélasse à cristalliser. Au bout du compte, « la différence de terres et de composition, la différence de manufacture, etc. ne permettront jamais à l'habitation Juchereau de Saint-Denis d'atteindre au point de perfection où cette dernière [Charitte] est arrivé ». Worlock estime que les 90 carreaux (116 ha) plantés en cannes de Juchereau peuvent donner en moyenne annuelle 200 000 livres-pesant (environ 97,8 tonnes) de sucre, soit 110 000 livres (argent de Saint-Domingue) de revenu. Donc, ne pas se bercer d'illusion, ce domaine est de valeur honorable, sans plus.

Essayons de préciser. Une estimation à partir du foncier, du mobilier (esclaves compris) et du bâti de l'ensemble (sucrerie, hâtte des Perches, place de l'Acul Saint-Denis et, pour mémoire, un emplacement à l'embarcadère de Jacquezy) conduit Worlock à avancer la somme de 1 089 700 livres (argent d'Amérique). Cette approche est minorée par rapport à ce que la procédure d'indemnisation va conclure : en 1826, le prix de l'habitation est fixé à 1 070 847 francs (ou livres, argent de France)²⁵.

Redresser le domaine

²⁰ « Prise des nègres marrons et frais de geôle » : 234 livres en 1777, 286 livres en 1778, 99 livres en 1779, 150 livres de 1780 à mars 1782. On ne sait pas combien de marrons ont été rattrapés par la milice ou des particuliers.

²¹ Ainsi, un procès perdu en 1775 contre les héritiers de l'habitation Dureau pour la réclamation d'un terrain de 18 carreaux joignant la sucrerie.

²² Ainsi Louis-Barbe Juchereau offre 300 000 livres à sa nièce Louise-Catherine Lanthilac de Sédières se mariant avec Constantin de Vergennes.

²³ Il donne instruction cependant pour vendre la hâtte des Perches.

²⁴ Une livre-pesant vaut 0,489 kg.

²⁵ Calcul sur la base de la récolte moyenne annuelle courant entre 1788 et 1790, correspondant à 241 742 livres-pesant de sucre par an (production plus élevée donc que l'estimation *a priori* de Siméon Worlock en prenant ses fonctions), à raison de 440 francs (ou livres) le millier de livres-pesant. À quoi il faut ajouter l'estimation des sirops (6718 veltes en moyenne, soit environ 51 000 litres, à raison de 75 livres le boucaut de 361,2 litres). Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis va toucher le dixième de cette estimation, soit 107 084 francs, comme le veut la règle de cette indemnisation.

En confiant l'administration de sa sucrerie à Siméon Worlock, Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis l'accompagne d'instructions précises concernant les esclaves, les appointements des cadres blancs, la façon dont il veut que soient présentés les bilans comptables, ainsi que d'indications quant au règlement de ses dettes.

Les instructions concernant les esclaves témoignent du souci d'une vraie reprise en main de l'atelier, après des années de déshérence. Ces directives sont très classiques, mais encore faut-il qu'elles soient explicitement précisées, comme c'est le cas ici. Le souci d'améliorer l'état général de santé, notamment en contrôlant le fonctionnement de l'hôpital, et aussi en « inoculant » les esclaves contre la variole (non à titre philanthropique, mais pour éviter de coûteuses pertes) est affirmé.

L'usage de donner un jour par semaine aux mères de cinq enfants vivants, d'accorder la « liberté de savane » (liberté de fait, et possibilité de sortir de l'habitation) aux mères de six enfants vivants sont des dispositions vues par ailleurs, mais probablement pas trop appliquées jusque là à Juchereau. On peut observer cependant que la liberté de savane est conditionnée par le comportement de la bénéficiaire, le maître peut toujours la faire retourner en esclavage.

La distribution de deux tenues de toile, le soin des « places à vivres » sont des obligations du Code Noir. Ces dispositions peuvent cependant s'interpréter comme le rappel d'usages oubliés sur l'habitation dans les régies précédentes. Idem pour la mention de ne pas former d'individus ayant une activité autre que celles nécessaires à la bonne marche de la sucrerie (« perruquier, couturier »²⁶).

Il est également précisé que l'effectif de l'atelier doit être suivi, pour éviter les pertes vues par le passé.

Par ailleurs, les instructions quant aux appointements des cadres sont succinctes mais précisent qu'un raffineur blanc n'aura que 3 000 livres par an (et jusqu'à 1 000 livres de prime selon son zèle). Avec cette remarque au passage : « cet aiguillon [la prime] est nécessaire à Saint-Domingue vis-à-vis des trois quarts des jeunes gens qui n'ont que l'intérêt pour guide, et l'autre quart ne s'en trouvera pas offensé quand il saura que c'est une règle dictée par le propriétaire ». Lequel sous-entendrait-il qu'il s'est fait abuser par le passé ?

Pour ce qui est des bilans comptables, le propriétaire absentéiste semble exprimer sa lassitude de recevoir des comptes peu lisibles et très divers dans leur forme et donne des instructions précises pour que la chose cesse. Siméon Worlock va suivre de près ces souhaits ; en témoigne le bilan qu'il envoie de sa gestion courant du 1^{er} mars 1784 au 1^{er} mars 1785, présenté en annexe, un modèle du genre. À ce moment-là, le domaine est encore en déficit (environ 38 000 livres annuelles pour les deux exercices figurant dans la liasse de documents), et le passif à éponger est lourd.

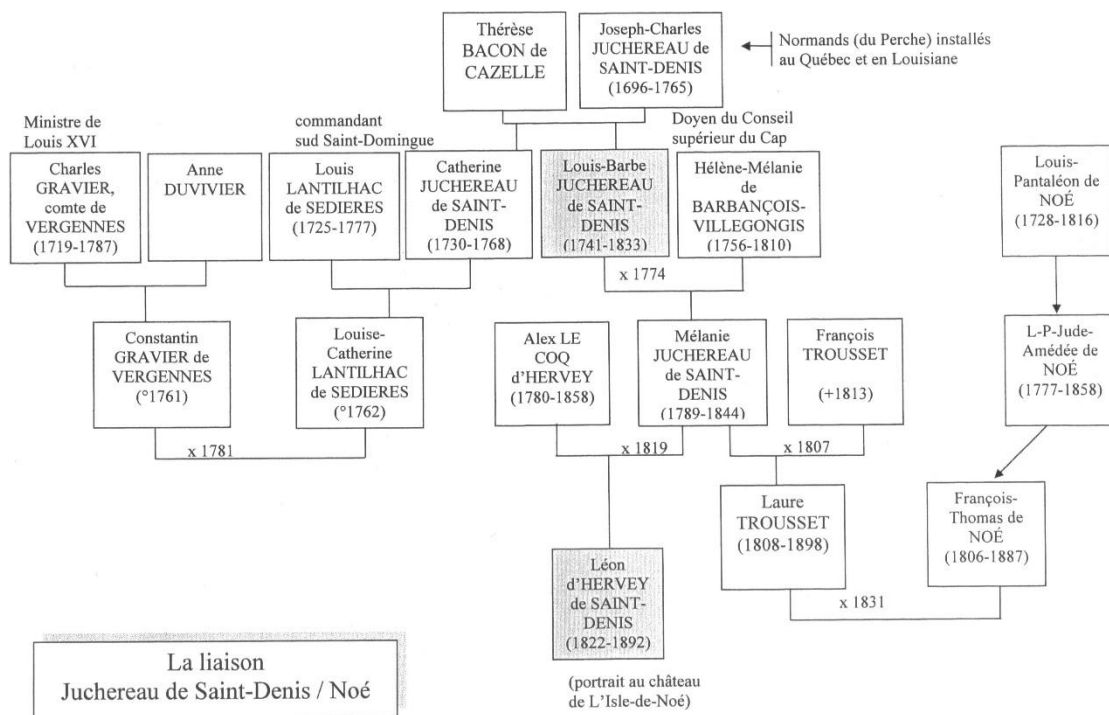
Enfin, document précieux, figure un plan de la sucrerie, probablement établi fin 1785. Il précise que l'habitation a fait l'acquisition d'une parcelle de 60 carreaux (77,4 ha) venant de la succession Dureau. Si bien que la sucrerie Juchereau de Saint-Denis compte alors un total de 194 carreaux (250 ha) dont, rappelons-le, 90 carreaux (116 ha) de champs de cannes qui nécessitent d'être irrigués. L'eau vient de la rivière de Caracol, qui apporte également celle nécessaire au moulin broyeur de cannes. Ce plan montre bien les parcelles (dites aussi « pièces »), numérotées et nommées pour faciliter la gestion des coupes et de fabrication des sucres. Les stries semblent évoquer des jardins individuels pour les esclaves ou des jardins collectifs. Les logements des esclaves (41 cases à nègres à ce moment-là selon un autre document) sont bien alignés face aux champs de canne.

Parallèle

Que conclure de cet aperçu général ? D'abord qu'en l'absence du propriétaire, les personnes à qui la gestion est confiée s'y attèlent avec un zèle somme toute bien relatif. Les procureurs et gérants de la colonie ont une peu flatteuse réputation de malhonnêteté, pensant d'abord à leurs intérêts avant ceux du possédant. C'est le cas ici ; Worlock souligne

²⁶ Peut-être faut-il rapprocher cette disposition du cas du mulâtre Jean-Louis (fils de qui ? D'un cadre blanc de l'habitation et d'une esclave ?) qui part pour la France en 1783 ?

des dysfonctionnements (et lui-même, comment va-t-il gérer l'habitation ?). Quoi qu'il en soit, le maître, mais aussi – et surtout – les esclaves, en font les frais dans leur vie quotidienne. On peut ensuite tenter un parallèle avec l'évolution de la grande sucrerie des Manquets ayant appartenu à la même époque au comte de Noé. C'est le même cas de figure : approximation dans la gestion et difficultés financières notamment dues à un maître qui dépense sans compter ou de façon hasardeuse. Dans le cas de Noé, sa sucrerie va être l'un des détonateurs de l'insurrection des esclaves dans la nuit du 22 au 23 août 1791. Pour Juchereau, on ne sait rien de son évolution durant la période révolutionnaire. Elle se trouve cependant située dans une zone vite touchée par des bandes insurgées. Enfin, est-il surprenant de constater que des descendants de ces deux familles de propriétaires aux Antilles se marient le siècle suivant ? Le milieu social, les relations et fréquentations communes n'y sont probablement pas étrangers. Et, de fait, ces papiers qui ont longtemps dormi à l'Isle-de-Noé sont un témoignage de liaisons américaines aujourd'hui bien oubliées.



Document 1

Instructions jointes à la procuration de M. de Saint Denis (1783 ?) (extraits)

Mobiliers

L'hôpital sera mis en régie et l'on y administrera avec soin, quoique avec une sage économie, le régime et les remèdes prescrits par l'ordonnance du chirurgien.

Tous les objets qui composeront cette dépense seront réunis dans un seul chapitre, et le journal du chirurgien où seront relatés le nombre, le genre et le traitement des maladies, servira de pièce justificative. Ce chapitre de dépense comprendra en outre tous les vivres et salaisons qu'on achètera pour les Nègres, ainsi que toutes les gratifications, toiles, vêtements, etc., qui leur seront accordés pendant le courant de l'année.

Les femmes en couche, les nourrices, les enfants recevront tous les secours que l'état des unes et la faiblesse des autres, exigeront humainement.

Les mères qui apporteront un enfant nouvellement né au premier de l'an recevront en outre de la quantité de toile ordinaire de quoi faire un déshabillé complet en indienne ou gingo, avec un mouchoir du Béarn pour elles, et de la cotonnade pour habiller leurs enfants.

Les Nègresses qui auront cinq enfants vivant prendront une journée de la semaine à leur choix ; on exigera qu'elles la déterminent une fois pour toutes, afin de prévenir les abus, les désordres, et soulager les commandeurs nègres dans leur inspection, les distributions du travail, et le compte qu'ils en rendent aux Blancs.

Celles qui auront six enfants vivant jouiront d'une entière liberté, à la charge d'en avoir le plus grand soin, de leur ôter les chiques, de les tenir proprement, etc. et dans le cas de contravention, de négligence ou d'abus de leur liberté, elles redeviendront soumises aux peines infligées par les maîtres sans perdre leur liberté. Si cependant elles récidivaient trop souvent, on les remettrait au travail et l'on prendrait un soin particulier de leurs enfants.

On distribuera tous les ans dans le mois de janvier la toile destinée à vêtir les Nègres, et dans des quantités relatives à l'âge, la taille et l'état de chaque individu.

Ces toiles viennent de la Bretagne et ne peuvent être remplacées plus utilement ; mais on pourrait les faire venir des manufactures elles-mêmes, au reste c'est une bien faible économie.

On aura soin que les places à vivres soient toujours bien garnies de vivres de toute espèce, et particulièrement de manioc qui est de la plus grande ressource dans les sécheresses et les disettes.

Enfin on se mettra à même de ne jamais compter avec un Nègre qui a des besoins, et s'il y a un abus à tolérer ce serait sans doute celui qui proviendrait d'une trop grande profusion dans la distribution des vivres.

On fera inoculer tous les Nègres nouvellement achetés, ainsi que tous les enfants nouvellement nés et jugés en état de recevoir et soutenir cette maladie. On choisira pour la leur donner le meilleur inoculateur connu, à moins que le chirurgien de l'habitation n'ait fait des preuves suffisantes de capacité dans cet état.

On ne détournera ni Nègres ni Nègresses, mulâtres ni mulâtresses pour en faire des perruquiers, couturiers, etc. ou pour les employer à tout autre usage qu'au service de la Manufacture, ou à celui du procureur à qui on recommande la plus grande discrétion dans le nombre et choix des Nègres destinés à son usage personnel.

Indépendamment de l'augmentation momentanée du mobilier que l'on portera au point où il doit être pour balancer la résistance à laquelle il est appliqué, il sera fait tous les ans un remplacement mesuré et calculé sur les pertes qu'on aura faites, mais en général on remplacera deux Nègres morts par trois nouveaux ou 3 par 4, suivant les besoins de l'atelier.

Document 2

Comptes que rend Siméon Worlock
de la régie qu'il a eu des biens de Monsieur de Saint Denis situés au quartier du Trou
dépendance du Fort-Dauphin, isle Saint-Domingue
depuis le 1^{er} mars 1784 au 1^{er} mars 1785

Roulaisons et fabrication du sucre

Sucre de cannes

plantations &a

<i>Dates (mois)</i>	<i>(jour)</i>	<i>n° de pièces</i>	<i>coupes</i>	<i>formes</i>	<i>commencé</i>	<i>fini</i>
<i>janvier</i>	22	15	5e	194	<i>Laissé en 5^e rejeton</i>	
	28	8	4e	186	<i>Idem en 4^e idem</i>	
<i>février</i>	28	20	2e	512	<i>Brûlé et labouré le 2 mars</i>	<i>Le 26 mars</i>
<i>mars</i>	14	18	1e	324	<i>Idem et idem le 17 ditto</i>	<i>Le 9 avril</i>
<i>avril</i>	8	22	2e	151	<i>Idem et idem le 19 ditto</i>	<i>Le 19 ditto</i>
	27	21	1e	410	<i>Laissé en premiers rejets</i>	
+		24			<i>Commencé de planter le 14 avril</i>	<i>Le 16 mai</i>
<i>juin</i>	21	23	3e	124	<i>(...) en 2^e rejets</i>	
<i>juillet</i>	30	6	5e	177	<i>Commencé de planter le 13 juillet</i>	<i>Le 13 septembre</i>
<i>août</i>	5	19	1e	307	<i>Brûlé et labouré le 9 août</i>	<i>Le 25 octobre</i>
	31	5	6e	458	<i>Laissé en 6^e rejets</i>	
<i>octobre</i>	20	11	6e	365	<i>Idem idem idem</i>	
<i>novembre</i>	11	7	1er	416	<i>Idem en 1^{er} idem</i>	
	24	12	3e	176	<i>Idem en 3^e idem</i>	
<i>décembre</i>	7	13	5e	221	<i>Idem en 5^e idem</i>	
	31	16	1ere	641	<i>Idem en 1^{er} idem</i>	
				4968 <i>formes</i>		

+ nota : le n°24 est une pièce de cannes d'augmentation d'environ quatre carreaux de terre, dont un carreau a été pris sur la n°22 qui était trop grand et les trois autres carreaux étaient en friche du côté de la rivière

Cuite des sirops fins

raffinés

<i>dates</i>	<i>formes</i>	<i>dates</i>	<i>Formes</i>
<i>1784 Janvier 9</i>	49	<i>1784 février 12</i>	35
24	58	<i>Avril 17</i>	34
<i>Mars 6</i>	52	<i>Juin 16</i>	37
<i>Avril 1^{er}</i>	76		
30	46	<i>Juillet 5</i>	36
<i>Mai 11</i>	52		
25	77		
<i>Novembre 29</i>	68	<i>Novembre 13</i>	36
28	214	<i>Décembre 29</i>	34
TOTAUX	692 formes		212 formes

Recettes

Chapitre 1^{er}

Vente des sucres en futailles et formes

Dates acheteurs première qualité deuxième qualité prix sommes
Bques formes poids Bques poids

1784 mai	5	Gautier fils	17		25239 livres	5	7931 livres	à 72 £ et à 60%	22930£13s7d
		Poupet frères	8		12937			à 75 £	9722 £
juillet	20	Vve Lehoux		52	2053			à 80 £	1638 £ 8s
novembre	2	Foache et Cie				8	12460	à 55 £	6852 £
1785 février	23	Payou et Cie	2		3259	5	7767	à 64 £ et 54 £	6279£ 18s 9d
mars	7	Bouastel	2		3346	6	10112	à 64 £ et 54 £	7674£ 4s 3d
			29	52	46834	24	38270		55078£ 4s 7d

Chapitre 2^{ème}

Chargements pour France

Dates navires capitaines première qualité deuxième qualité prix sommes
Bques quarts poids Bques poids

1784 juillet 27	Le duc de Duras	Dubédat	12		19540	8	12347	76£ à 56%	41734£ 3s 2d
	Cemense	Le même		2	396				Mémoire
Octobre 15	Le David	Coudray	18		27977			71£	19863£ 12s 4d
1785 janvier 14	Le Volontaire	D'Arrouets	12		19575			68£	12311£
février	Le Ml de Castries	Foscave			20587			64£	13175£ 12s 7d
			54	2	88075	8	12347		£ 67084 9s 1d

Chapitre 3^{ème}

Vente des sirops amers

dates	acheteurs	veltes	Prix	Sommes
1784 juillet 29	M. Pugens	800	à 30s	£ 1200
Septembre 21	M. Dubaque	2600	Ditto	£ 3900
Novembre 2	Madame de Choiseuil	3499	Ditto	£ 5248 10s
		6899 veltes		£ 10348 10s

Chapitre 4^{ème} Recette séparée de l'exploitation

1784 mai 5	<i>Reçu du nommé Lauby NL pour pris d'un jeune cheval indomp. de la hatte la somme de 300 livres qu'il (...) dans la valeur d'une jument de poil bai foncé ou isabelle que j'ai (...) la hatte porté ce jour</i>	Mémoire
Juin 15	<i>De Boyé boucher, pour pris de 6 bœufs maigres dont quatre jeunes et deux vieux que je lui ai vendu à raidon de 200 livres pièce</i>	1200
[idem]	<i>De Poupet frères pour le demi rabattage de huit barriques de sucre première qualité à eux vendus</i>	37
Novembre 1er	<i>De Guillemann, pour prix d'une vache laitière nommée Bord de la Mer avec sa suite bouvard</i>	330
[idem]	<i>De la hatte des Perches la quantité de huit bœufs de cabrouet que j'ai fait venir au Trou pour l'exploitation de la sucrerie, estimés à raison de 250 livres pièce porté ci pour</i>	Mémoire
[idem]	<i>De la hatte des Perches la quantité de quatre mulets de cabrouet que j'ai fait venir au Trou pour l'exploitation de la sucrerie, estimés à raison de 700 livres pièce porté ci pour</i>	Mémoire
TOTAL		£ 1587

Chapitre 5^{ème} Recette provenant des recouvrements

1784 avril 27	<i>De Chabert, comme tuteur des héritiers Pillet, la somme de 567£ 14 s 4d qu'il m'a compté dans la valeur de 4731 grosses briques que lesdits héritiers Pillet ont emprunté de l'habitation de M. Juchereau de Saint-Denis en 1779 à raison de 120 livres le millier porté ci pour</i>	Mémoire
[idem]	<i>De Bayon et Le Maistre, comme fondés de procuration des MM Moissé et La Salle, la somme de 360 livres dans la valeur de trois milliers de briques qu'ils m'ont remis à compte de 6550 grosses briques et 11 barriques créoles de chaux éteinte que lesdits sieurs ont emprunté de l'habitation de M. Juchereau de Saint-Denis dans les années 1757, 1776 et 1780, porté ci pour</i>	Mémoire
Octobre 20	<i>De Dupin, la somme de 6853 livres à compte d'une plus forte somme dont il est débiteur pour les serins qui on été vendus aux sieurs Courleau, Aucan et Dupin à l'Acul-Saint-Denis, tant aux sieurs Labrousse et Audibert et ensuite rétrocedés aux sieurs Courleau, Aucan et Dupin et dont ce dernier s'est rendu solidaire pour le tout, laquelle somme ledit sieur m'a payé valeur en nègres nouveaux, porté ci pour l'ordre des comptes</i>	6853£
Décembre 10	<i>De Bayrou pour solde des intérêts et frais des sommes qui étaient dues pour arrérages et pour prix du terrain qui lui a été vendu à l'Acul-Saint-Denis à quoi je l'ai fait condamner par sentence de la juridiction du Fort-Dauphin en date du 27 février dernier</i>	1966£ 2s 2d
1785 Janvier 3	<i>De Dutertre, charpentier pour prix et solde d'un demi carreau de terre avec un moulin à eau, sise à l'Acul-Saint-Denis, que M. Leslain lui a vendu par acte passé au Cap (...) de M^e Brunet et Barigny le 30 avril 1776 pour la somme de 1000 livres payable au premier février 1777</i>	1000 £
		8819£ 2s 2d

	<i>Suite du chapitre 5^{ème} en l'autre page</i>	1000£	8819£ 2s 2d
1785 Janvier 3	<i>Plus pour l'intérêt de la somme de 1000£ depuis le 1^{er} février 1777 au 1^{er} janvier 1785 faisant 7 ans 11 mois à 5 % et la somme de 395£ 16s 8d qu'il doit me payer dans la valeur de la façon et fourniture d'une charpente qu'il doit faire au compte de M. Juchereau de Saint-Denis dans le courant du mois d'avril prochain sur l'emplacement qui (...) à l'entrée de l'Acul-Saint-Denis destiné à servir (...) à la petite place à vivres passé ce jour</i>	<i>mémoire</i>	
[idem]	<i>Reçu pour remboursement de frais de poursuite que j'ai fait contre ledit sieur Dutertre à l'effet de le contraindre au paiement de l'obligation susdite et que nous avons terminé à l'amiable par transaction en date du 28 du mois dernier à la charge et aux clauses énoncées ci-dessus détaillées plus particulièrement dans ladite transaction</i>	35£	1035£
Janvier 24	<i>De Dheillecourt fondé de procuration de Mme la vicomtesse de Fleury Choiseuil Meuse, pour prix d'un millier de merrain qui a été livré à l'habitation Dama dite Daine provenant de l'Acul-Saint-Denis</i>		400£
[idem]			10254£ 2s 2d
	<i>Récapitulation de la recette</i>	<i>En sucre</i>	<i>En argent</i>
	<i>Ch.1 de la vente des sucres en futailles &a</i>	85104£	55078£4s7d
	<i>Ch.2 des sucres chargés pour France</i>	100 422£	67084£9s1d
	<i>Ch.3 de la vente des sirops amers</i>		10348£10s
	<i>Ch.4 de la recette séparée de l'exploitation</i>		1587£
	<i>Ch.5 de la recette provenant des recouvrements</i>		10254£2s2d
	<i>TOTAL</i>	185 536£	144 352£5s10d

Dépense

Dont les quittances sont au soutien de chaque article

Chapitre 1^{er}

Il cause des remises en France détaillées ci-après et les frais qu'elles ont occasionnés

1784 Juin 20	à Duhalde pour autant qu'il a payé au sieur Paulet pour 20 livres d'indigo bleu violet que j'ai acheté pour compte de M. de Saint-Denis à 14 livres la livre[pesant]		240£
	à Milly et Cagnon pour 8 quarts de café pesant net 856 livres à 5 la livre que j'ai acheté pour compte de M. de Saint-Denis et chargés à son adresse sur le navire <i>Le Duc de Duras</i> , savoir pour 636 livres de café nouveau à 200 la livre	660£11s	
	Pour 220 livres de vieux café à 14s la livre	154£	
	Frais de futaille, rabattage et charrois	19£ 10	834£ 1s
Août 4	à Michel pour 26 livres de chocolat que j'ai acheté pour envoyer à Mme de Saint-Denis à 5 £ la livre		78£
1785 Février 27	Fait dépense le comptable pour la quantité de 100 422£ de sucre terré qu'il a chargé pour compte de M. Juchereau de Saint-Denis à la consignation de M. Véger négociant à Bordeaux suivant les avis, factures et connaissements envoyés en France par triplicata, savoir		
1784 juillet 27	32203£ de sucre en 20 Barriques et 2 quarts estimés par	le	21754£ 3s 2d
Octobre 1 5	commerce.....		19861£ 13s 4d
	27977£.....8.....		d
	...		
1785 janvier 14 Février 17	19575£.....12..... 20587£.....12..... ----- 100 422£	12311£ 13175£ 12s 7d	67084£ 9s 1d
	62 Bques 2 qts		
	Payé aux capitaines Dubedat, Coudray, Arrouch et Foscape pour les droits d'octroi de 62 barriques de sucre susdit à 54£ l'une Idem de 2 quarts de sucre raffiné à 7£ 4s pièce Idem de 5 quarts de café pesant 800 livres à 18£ le millier Idem de 1 caisse d'indigo pesant 20 livres à 50£ le cent Idem 1 caisse de chocolat et 2 petits barils de confiture	3348£ 14£ 8s 14£ 8s 10£ mémoire	
			71623£ 6s 5d

DONNADIEU (Jean-Louis), « Une liaison américaine retrouvée : la sucrerie Juchereau de Saint-Denis (Saint-Domingue) », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Gers* n°410, 4^{ème} trimestre 2013, pp.448-475

Chapitre 2^{ème}

Il cause des liquidations des sommes dues de la régie de M. Decourt qu'envers les anciens créanciers de M. de Saint-Denis

1784 avril 15	à Decourt de la Tonnelle pour compte du nègre maçon nommé Sabina pour prix de l'apprentissage du nègre de l'habitation nommé Jean, fils de Félicité, qui a été placé entre les mains dudit nègre pendant la régie de M. Decourt afin d'apprendre le métier de maçon, et où il a resté pendant deux ans et demi	300 £
Juillet 22	à Baudry de Lozière , fondé de procuration de M. Moreau de Saint-Méry pour une consultation qu'il a fait pendant la régie de M. Decourt relativement au procès de M. Juchereau de Saint-Denis contre les héritiers Dureau	132 £
Octobre 4	à Fodrin, Boissonnet et Cie pour un baril de clous à barriques livré à l'habitation pendant la régie de M. Decourt apert son certificat	139 £ 10s
		£ 571 10s

Chapitre 3^{ème}

Il cause des améliorations faites sur l'habitation du Trou depuis le 1^{er} mars 1784 dans lequel on a compris quelques dépenses de frais d'exploitation, parce qu'elles ont eu lieu pour la construction d'un deuxième équipage à sucre qui a donné une nouvelle valeur à l'habitation

1784 Avril 27	à Truau , pour 11 000 grosses briques livrées à l'habitation depuis le 24 septembre 1783 ai 1 ^{er} mars 1784 suivant son compte détaillé, savoir en un mandat sur M. Chabvert comme tuteur des héritiers Pillet de la somme de 367£14s4d pour le mandat de 4731 grosses briques que lesdits héritiers Pillet ont emprunté à l'habitation de M. Juchereau de Saint-Denis en 1779 et dont j'ai fait recette au présent compte Reçu pour solde de 6269 grosses briques restantes à raison de 120£ le millier que je lui ai compté ce jour suivant quittance	Mémoire 797 £ 5s 8d	797 £ 5s 8d
Mai 5	au nommé Louby pour prix d'une jument de poil baie foncé ou isabelle pleine et étampée TR pour prix de 300£ que je lui ai fait payé dans la valeur d'un jeune cheval indomp. De la hatte porté ci pour	mémoire	
Mai 27	à Duhalde pour 160 sacs de chaux éteinte qu'il a livré à l'habitation ces 20 et 21 avril dernier à 3 £15s		600£
Juillet 17	à Décla pour 700 formes et 500 canaris à sucre de la manufacture de colin qu'il m'a livré pour compte de l'habitation au mois de décembre dernier à raison de 3 £ la forme et 2 £10s le canaris		3350£
Août 16	à Bertrand Lusson charpentier [selon son] compte quittance savoir pour façon d'un manteau d'équipage de sucrerie pour avoir chargé et réparé une [poutre ?] à la charpente de la purgerie pour avoir démonté la charpente de la sucrerie et avoir changé les deux croupes en entier plus deux sabliers, toutes les faîtières et chevrons, l'avoir latté à neuf et pour avoir couvert ladite sucrerie pour avoir découvert un arêtier de l'hôpital et l'avoir changé et réparé à neuf	132 £ 100 £ 1000 £ 100 £	

	<i>pour avoir fait trois lits de camp à l'hôpital dont deux de 18 pieds et un de 10 pieds de long et avoir scié et blanchi les bois pour lesdits lits pour avoir fait trois portes à l'hôpital</i>	500 £ 45 £	1877 £
<i>Septembre 1^{er}</i>	<i>à Dabbadie pour prix d'un mulet de cabrouet créole qu'il m'a vendu pour le compte de l'habitation étampé sur la croupe du montoir A</i>		600 £
<i>Octobre 23</i>	<i>à Lavaud, négociant, pour prix de six nègres aradas de la cargaison du navire L'Embuscade qu'il m'a vendu pour compte de l'habitation à raison de 2200 £ pièce que j'ai payé, savoir en une obligation du sieur Dupin à l'acquis de M. Juchereau de Saint-Denis à compte d'une plus forte somme dont il est débiteur pour les verrous qui ont été vendus à l'Acul Saint-Denis tant aux sieurs Labrousse et Audibert et ensuite rétrocédés aux sieurs Courteau, Aucan et Dupin et dont ce dernier s'est rendu solidaire pour le tout, de laquelle somme j'ai fait recette au présent compte En mon billet à ordre payable dans deux mois que j'ai soldé depuis suivant quittance</i>	6853 £ 6347 £	13200 £
<i>Novembre 6</i>	<i>à Paulet pour pris de douze mulets de cabrouets qu'il m'a vendu pour le compte de l'habitation à raison de 800 £</i>		9600 £
<i>Novembre 12</i>	<i>A Neau et Cie marchands de bois leur compte de fournitures, savoir 1000 pieds de planches de pispin [?] rouge à 10s le pied 1080 idem à 6s 1087 idem de planches de sapin à 4s Pour 14 voyages de cabrouet par transport au passage desdites planches à 1 10s</i>	500 £ 324 £ 217 £ 8s 21 £	1062 £ 8s
	<i>(suite du chapitre 3^{ème} en l'autre part)</i>		31086 £ 13s 8d
<i>1785 Janvier 30</i>	<i>à Lefevre et Sommereux pour le montant de cinq baudriers à sucre pesant 4450 livres à 80 £ le millier qu'ils m'ont livré pour compte de l'habitation et pour faire un équipage neuf dans le mois de décembre 1783, payable dans un an</i>		3560 £
<i>Mars 1er</i>	<i>à Armand, charpentier de moulin, pour prix des doubleuses qu'il a faites, fourni et posé au moulin de l'habitation à l'effet de rendre la machine plus [effica]ce et d'épargner journellement le travail d'une n[égresse] au moulin dans le temps des roulaisons</i>	825 £	
<i>[idem]</i>	<i>au même pour divers ouvrages et changements qu'il a fait au moulin à l'effet de remédier à plusieurs défauts qui rendaient la machine plus dure en augmentant les frottements</i>	561 £ 5s	1386 £ 5s
			36032 £ 18s 8d

Chapitre 4^{ème}

Il cause des achats de vivres et vêtements pour les nègres et rafraîchissements et entretien de l'hôpital, gratifications, &a

1784 Avril 12	à Raynaud , pour une cuve d'huile pour l'usage des nègres et animaux malades	18 £
[avril] 22	à Lehoux pour un baril de farine pour l'hôpital	55
Juin 21	à Raynaud pour un baril de farine pour l'hôpital	70
Août 7	à Bachelier pour un baril de farine pour l'hôpital	57 £ 15s
Octobre 15	à Vve Goux pour 12 casaques et deux redingotes pour les nègres commandeurs et cabrouétiens	150 £ 7s 6d
Novembre 15	à Bachelier et Le Tirel , pour un baril de farine pour l'hôpital	66 £
Décembre 24	à Delaine et Cie pour 1070 aunes de grosse toile Combourg à 36s l'aune pour les étrennes des nègres	1926 £
Ditto	à Vve Goux pour 38 aunes 2/3 de ginga, une pièce de mouchoirs des Indes, 16 livres de fil de Rennes pour les étrennes des négresses nourrices et autres privilégiées	234 £
1785 Janvier 18	au capitaine Lassenne pour un baril de farine pour l'hôpital	75 £
25	à Lalanne pour une barrique de sel pour l'usage des nègres et animaux de l'habitation	27 £ 15s
Février 23	à Lehoux pour une pièce de mouchoirs de Silésie pour les nègres nouveaux	33 £
Ditto	à Boyé boucher pour viande de boucherie qu'il a fourni pour compte de l'hôpital de l'habitation depuis le 28 février 1784 jusqu'à ce jour	993 £
Ditto	au comptable pour les menus frais et rafraîchissements de l'hôpital payés sans quittance depuis le 1 ^{er} mars 1784 jusqu'à ce jour	300 £
		4005 £ 17s 6d

Chapitre 5^{ème}

Il cause des frais d'exploitation

1784 Mai 17	à Dubasque et Dupouy pour fret, magasinage et pesage de 23 barriques sucre qu'ils ont transporté au Cap pour être vendus		346 £ 10s
Mai 29	à Laa et Gautron pour une chaudière à sucre de 40 pouces de diamètre pesant 575 livres à 60 £ le quintal	345 £	
	aux mêmes pour un baril de potasse pesant net 148 livres à 30s la livre	222 £	567 £
Juillet 14	à Lefèvre pour une barrique d'huile à brûler contenant 70 galons à 6 £		420 £
Juillet 20	à Lehoux pour charroi en magasin de 8 barriques sucre terré		240 £
Ditto	à M^e Cormeaux de la Chapelle , notaire, pour une expédition de l'inventaire des papiers et titres de M. Juchereau de Saint-Denis remis par M. le comte de Sédière à M. St Sernin le 13 mars 1772 dont j'avais besoin pour les affaires de l'habitation		132 £
Septembre 27	à Dubasque et Cie pour fret et magasinage de 8 barriques et 27 formes de sucre qu'ils ont transporté au Cap pour être vendus		154 £ 10s
Décembre 25	à Pichau , marguillier de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste au quartier du Trou pour les droits curiaux et subsidés de deux Blancs et de 206 nègres compris sur les trois habitations	725 £	
	Plus pour les honoraires de voyer au quartier qui a fait la réparation des grands chemins suivant l'ordonnance du roi à l'effet de prescrire à chaque habitant sa tâche des travaux des grands chemins à raison de 20s par nègre	206 £	931 £
	à Dubasque pour frais de magasinage des objets nécessaires à l'exploitation de l'habitation et des sucres chargés pour France depuis le 4 février dernier jusqu'à ce jour apert son compte détaillé et quittance	541 £ 7s 6d	
	à déduire la somme de 178 £ 15s pour les frais de magasinage de 715 formes porté dans mon compte de l'année dernière par erreur attendu que ces formes n'ont pas entré en magasin	178 £ 15	362 £ 12s 6d
Décembre 28	à Dufour charpentier du quartier pour ses honoraires de transport et vacations et expédition dans ma mise en possession de l'emplacement réservé sur 1 et demi carreau de terre vendu au sieur Dutertre à l'Acul Saint-Denis par acte passé au rapport de M ^e Brunet et Barriqui le 30 avril 1776 apert sa quittance annexée à son procès verbal en date de ce jour		99 £
Décembre 31	à Lefèvre, Laa et Gautron , marchands de fer, leurs comptes détaillés depuis le 1 ^{er} de l'an jusqu'à ce jour		886 £ 6s 6d
			3922 £ 19s

1785 Janvier 1 ^{er}	à Pochon , maître chirurgien pour solde de ses honoraires et traitement de l'hôpital depuis le 1er janvier 1784 jusqu'à ce jour à raison de 1200 £ par an	1200 £
Ditto	à Anselme et Saussay apothicaires pour leur compte de fourniture de drogues pour compte de l'habitation depuis le 4 septembre jusqu'à ce jour	643 £ 18s 9d
Ditto	à Dufour et Riau pour l'abonnement aux Affiches Américaines pour compte de l'habitation pendant la présente année	66 £
Ditto	à De Russy et Cie pour [une] chaudière à sucre de 42 pouces de diamètre pesant 680 livres à 60 £ le % et charroi	408 £ 15s
Ditto	à Lehoux pour charroi en magasin au Cap de 23 barriques de sucre qui y ont été vendues depuis le 2 novembre dernier jusqu'à ce jour	86 £
Ditto	à La Palière , machoquier, ses comptes courants de fourniture et ouvrages depuis le 10 septembre 1783 jusqu'à ce jour, montants à la somme de 1569 £ 15s que j'ai réduit à celle de	1400 £
Ditto	à Armand , charpentier de moulins, son compte d'ouvrages et fournitures journalières depuis le 10 janvier 1784 jusqu'au 31 décembre dernier	90 £ 10s
Ditto	à M. Lormica La Grave , procureur au Fort-Dauphin, son compte détaillé pour ses honoraires et frais de poursuite et défense tant contre les débiteurs et les créanciers de M. Juchereau de Saint-Denis et autres affaires litigieuses depuis le 4 septembre 1783 jusqu'à ce jour	613 £ 13s
Mars 1 ^{er}	à Grimperel , notaire général, pour deux actes et expéditions qu'il a fait et délivré concernant les affaires de M. Juchereau de Saint-Denis depuis le 1 ^{er} mars 1784 jusqu'à ce jour	33 £
Ditto	à Dabbadie économe de l'habitation pour solde de ses honoraires depuis le 4 décembre 1783 jusqu'au 31 décembre 1784, à raison de 4000 £ par an	4296 £
Ditto	au même , pour autant que je lui ai remboursé pour le montant des frais de menue dépense sans quittance, tels qu'achats de licols, éperlins [?], épite, sacs à manioc, tafia, frais de maréchaussée pour les nègres arrêtés sans billet, &a, apert le journal de l'habitation depuis le 4 décembre 1783 jusqu'au 31 décembre 1784	200 £
Ditto	au comptable pour la nourriture de l'économe à raison de 1500 £ par an depuis le 4 mars 1784 jusqu'à ce jour	1500 £
Ditto	au même pour la nourriture des ouvriers blancs et nègres pendant 147 jours, apert le journal de l'habitation	1260 £
Ditto	à Merlau et La Gombaudière , successivement commis copistes pour les différentes écritures qu'ils ont fait pour compte de l'habitation depuis le 1 ^{er} mars 1784 jusqu'à ce jour à raison de 1000 £ par an	1000 £
Ditto	à Lehoux pour ses honoraires comme commissionnaires pour les affaires de l'habitation au Cap à raison de 800 £ par an à dater du 1 ^{er} mars 1784 jusqu'à ce jour	800 £
		17821 £ 9s 9d
	Reprises au comptable pour la nourriture des nègres maçons du sieur Bocquet depuis le 27 septembre au 17 novembre 1783 omis de porter au compte précédent 558 £ 15s Liquidation envers le comptable pour solder son compte de gestion de l'année 1783 38702 £ 19s	

Récapitulation de la dépense

<i>Chapitre 1 remises en France</i>	<i>71623 £ 6s 1d</i>	<i>130055 £ 2s</i>
<i>Chapitre 2 liquidation</i>	<i>571 £ 10s</i>	
<i>Chapitre 3 améliorations</i>	<i>36032 £ 18s 8d</i>	
<i>Chapitre 4 achats de vivres et frais de l'hôpital</i>	<i>4005 £ 17s 6d</i>	
<i>Chapitre 5 frais d'exploitation</i>	<i>17821 £ 9s 9d</i>	
<i>Reprise</i>	<i>558 £ 19s</i>	<i>39261 £ 14s</i>
<i>Solde du au comptable auxdits comptes</i>	<i>38702 £ 15s</i>	
<i>TOTAL</i>		<i>169 316 £ 16s</i>

<i>Résultat</i>	
<i>La recette monte à la somme de</i>	<i>144 352 £ 5s 10d</i>
<i>La dépense monte à celle d</i>	<i>169 316 £ 16s</i>
<i>Partant est dû au comptable pour solde</i>	<i>24 964 £ 10s 2d</i>
 <i>Plus pour sa commission sur la recette des revenus</i>	
<i>Montant à 132511 £ 3s 8d à raison de 10%</i>	<i>13 251 £ 12s 6d</i>
<i>TOTAL</i>	<i>38215 £ 12s 6d</i>

Clos et arrêté le présent compte sauf erreur ou omission, la recette montant à la somme de cent quarante quatre mille trois cent cinquante deux livres cinq sols dix deniers, la dépense à celle de cent soixante-neuf mille trois cent seize livres seize sols. Partant la dépense excédant la recette de la somme de trente-huit mille deux cent quinze livres douze sols six deniers, dont le comptable est en avance et qu'il portera en dépense dans le compte de l'année suivante. Reconnaissant avoir entre ses mains toutes les pièces justificatives au soutien du présent, fait double au Trou, île Saint-Domingue le 1^{er} mars 1785

Worlock

Mobilier existant le 1^{er} mars 1785

Nègres

Il existait le 1^{er} mars 1784 : 206

Naissances : 8

1784

Mars 27	Céleste	de Cécile
Avril 7	Clotaire	de Barbe
Juin 12	Ferdinand	de Justine
Octobre 11	Lucille	de Marinette
Décembre 11	Pétronille	de Laurence
Décembre 15	Blandine	d'Alexandrine
Décembre 28	Basile	de Christine

1785

Janvier 18	Dieudonné	de Jeanneton
------------	-----------	--------------

Acquisitions : 6

1784

Octobre 23 : de Lavaud, 4 nègres et 2 négresses de nation arada, qui ont été nommés Toussaint, Dominique, César, Joseph, Jeannette et Colette

Mortalité : 8

1784

Mars 11	Véronique, âgée de 44 ans	poitrinaire
Mai 13	Ousmanne, 26 ans	hydropisie de poitrine
Juillet 25	Clovis, 8 ans	cachexie
Juillet 30	Laurent, 75 ans	infirmités
Septembre 2	Julie, 31 ans	épilepsie
Octobre 11	Philippe, 19 ans	hydropisie
Novembre 28	Thomas, 42 ans	infirmités

1785

Février 13	Hélène, 55 ans	idem et de vieillesse
------------	----------------	-----------------------

Existants le 1^{er} mars 1785 : 212

Mulets

Il existait en 1784 : 29

Acquisitions : 46

1784

Mars 26	de la hatte des Perches	4
Septembre 1 ^{er}	de Labbadie	1
Novembre 6	de Paulet	12

Mortalité

1784

Mars 15	Temps faire compte	de vieillesse
Juillet 25	Comme ça nous ye	de maigreur
Septembre 19	Entré	de vieillesse et maigreur
Décembre 28	Marie-Louise	de maigreur

1785

Janvier 30	Muscade	idem et aveugle
Février 2	Méchante tête	de la gourme et mal de tabac
Février 13	L'Amérique	de vieillesse et aveugle
Février 20	Guitte	idem

Existants le 1^{er} mars 1785 : 38

Bœufs

Il existait en 1784 : 17

Acquisitions : 13

1784 avril 29 de Pochon, en échange pour une vache 1
ditto de la hatte des Perches 12

ventes

1784 juin 15 Boyer, boucher, 6 boeufs maigres dont 4 jeunes et 2 vieux

Mortalité

Il est mort depuis le 1^{er} mars 1784 au 31 décembre 1784 vingt bœufs de la diarrhée qui sur plusieurs a dégénéré en dysenterie maligne qui a résisté à tous remèdes et soins : les noms de ces bœufs sont portés sur le journal

Existants le 1^{er} mars 1785 : 4

Vaches et suites

Il existait le 1^{er} mars 1784 49 vaches 86 suites

naissances

Il est né 8 bouvards et 13 gazelles

Ventes

1784, avril 29, à Pochon, en échange pour 1 bœuf, de vache dite (?) et à Guillemann, la vache dite Bord de la Mer, avec sa suite

Mortalité et déficit : 5

Il est mort 3 vaches et 1 bouvard et on a tué 2 vaches vieilles le 1^{er} de l'an pour distribuer aux nègres

Existant le 1^{er} mars 1785 : 42 vaches, 106 suites

Bêtes cavallines

Existait en 1784 : 17 juments, 10 chevaux, 5 poulains

Acquisitions : 1

1784, mai 5 du NL nommé Loubie une jument de poil bai isabelle dite La Louise

Naissances : 6

1784 3 poulains, : 1 poulain, 2 pouliches

Ventes et mortalités

Livrés à l'habitation du Trou 4 jeunes mulets

1784, Mai 5 mort 1 jument nommée N'a pas bo, 3 chevaux nommés Brillant, Courageux et Capitaine Esatou, un poulain et une pouliche

Existants le 1^{er} mars 1785 : 17 juments, 6 chevaux, 5 poulains

1 taureau et 2 bourriquets

Précisions

Affiches Américaines : publication du Port-au-Prince, avec édition au Cap-Français, lue par l'élite de la société (annonces commerciales et articles d'actualité)

Bouvard : veau

Cabrouet : charrette

Gazelle : génisse

Ginga : toile grossière fabriquée localement

Machonnier : serrurier et ferronnier

NL = nègre libre

Les sommes sont exprimées en livres (£), sols et deniers

Plan de l'habitation-sucrerie Juchereau de Saint-Denis

au Trou-du-Nord (Saint-Domingue) d'après un original retrouvé à L'Isle-de-Noé (Gers)

